

M. l'ORATEUR: Il ont été employés trois ou quatre ans à titre de surnuméraires. On a demandé à la Commission du service civil de les titulariser.

M. BLAIR: Je voulais savoir si ces employés sont anciens combattants.

M. l'ORATEUR: Non. C'est la Commission du service qui décidera si on les acceptera ou non.

M. KNOWLES: Je saurais gré à Son Honneur M. l'Orateur de me renseigner sur les deux points principaux que j'ai portés à son attention.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre m'a posé deux questions, dont la première a trait aux pensions. Comme il l'a lui-même déclaré, je n'ai rien à y voir et par conséquent je ne peux pas lui répondre. La deuxième question se rapporte aux augmentations de traitement. J'ai dit, ainsi qu'il l'a rappelé il y a quelques instants, que j'espérais que le traitement de tous les employés de la Chambre serait majoré. Il sait que presque tous ont déjà bénéficié d'augmentations. Si quelques cas n'ont pas encore été réglés, je suis sûr qu'on donnera satisfaction à ces employés plus tard.

M. KNOWLES: Je remercie Votre Honneur de sa réponse à ma deuxième question. J'en conclus qu'il n'est pas trop tard pour examiner le cas de ceux dont le traitement n'a pas encore été majoré. Pour ce qui est de ma première question au sujet d'un plan de pension pour les services comme celui des sténographes de la Chambre des communes, il me semble que nous ne sommes guère plus avancés qu'au dernier jour de la session l'an dernier. Ce jour-là, le premier ministre m'avait assuré qu'on étudierait la question.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député me permet de l'interrompre, je vais lui dire ceci afin de sauver du temps. Il vient de déclarer qu'à son avis cette question ne relève pas de l'Orateur. Qu'il sache que nous avons, au cours de l'année écoulée, accompli du bon travail quand il s'est agi de titulariser le personnel d'augmenter les traitements. Je promets à l'honorable député de débattre cette question de retraite le plus tôt possible avec les autorités pertinentes.

Des VOIX: Adopté.

M. KNOWLES: Je suis heureux de recevoir cette promesse de Son Honneur. Je l'accepte. Si j'accapare un peu de temps afin de discuter cette question, en dépit de toutes les objections, c'est en raison de ce qui est arrivé l'an dernier. J'aimerais tirer au clair ce que

je viens de dire à Son Honneur. J'ai dit et je persiste à dire que ce n'est pas à l'Orateur à régler les détails d'un régime de retraite. Il reconnaît avec moi que ce travail revient aux experts en la matière. Or, quand nous en parlons au ministre des Finances, qui a les experts voulus dans son ministère, il nous répond: "Adressez-vous à Son Honneur l'Orateur". Si nous voulons aboutir à quelque chose, la ligne de conduite qui s'impose est claire. Son Honneur le président, au nom des membres de la Chambre, qui sont intéressés à la question, doit mettre l'affaire en marche. Il peut demander au ministre des Finances de s'occuper des détails. Mais à titre de députés, nous devons compter sur l'Orateur pour mousser ce régime de pensions. Je suis heureux qu'il ait promis de faire tout son possible et j'espère que, lors de notre retour, à l'automne ou à la prochaine session, nous aurons un rapport favorable prêt à mettre à exécution.

M. REID: J'ai un mot à dire avant l'adoption du crédit. On prétend autour de moi que les seuls qui se fassent les défenseurs du personnel de la Chambre sont les députés de la C.C.F. Je tiens à m'ériger en faux contre cette prétention. J'en ai assez d'entendre dire que c'est le seul groupe qui parle au nom de l'humanité. Je tiens à dire que plusieurs membres de notre parti, y compris moi-même, sommes allés en députation auprès de l'Orateur et du greffier de la Chambre et, dans les coulisses, avons plaidé la cause du personnel. Je tiens à ce que ce soit bien compris et consigné au compte rendu, car je me souviens parfaitement d'un député qui a dénoncé ici certaines des choses qui se passaient dans cet édifice. Il a mieux fait sans doute de ne pas poser de nouveau sa candidature, étant donné les regards torves qu'il s'est attirés. On pourrait dire bien des choses sur ce qui se passe dans cet édifice, mais rares sont les députés qui ont le courage de parler ouvertement. Je tiens à préciser que les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont constamment occupés du personnel, non pas ouvertement, car nous croyons travailler plus efficacement dans les coulisses. Je consigne ces observations au compte rendu puisque je veux assurer le personnel de la Chambre que le parti libéral défend autant leur cause que le parti C.C.F. Je veux qu'on le sache.

M. GILLIS: Avant l'adoption du crédit je voudrais répondre aux observations de l'honorable député de New-Westminster. J'ai fait observer que M. l'Orateur et le greffier ne sont pas uniquement responsables de ce qui se passe dans cet immeuble, nous le sommes